

Cessation d'Activité des Salariés Agés

Après des mois de discussions secrètes entre les patrons de l'automobile et le gouvernement Jospin, (cela a commencé sous le gouvernement Juppé). Les premiers ont obtenus de pouvoir supprimer à leur guise des milliers d'emplois, le second de limiter le financement (moins que

les FNE) en exigeant que les départs des salariés soient conditionnés par rapport à un certain nombre de critères

15 ans de travail à la chaîne

15 ans de travail en équipes successives

15 ans de travail de nuit (200 nuits ou plus par an)

travailleur handicapé

L'état participe au financement dans les conditions suivantes

âge du bénéficiaire à l'entrée dans le dispositif	55 ans	56 ans.	57 ans
taux de prise en charge par l'état	20%	35%	50%

Conséquences chez Renault maison mère.

La direction générale fixera, chaque année, après consultation des instances de représentations du personnel, le nombre de personnes pouvant bénéficier du dispositif CASA en fonction de l'emploi et des besoins des différents secteurs de l'entreprise.

La durée est de 5 ans à compter du 1^{er} mars 2000. Il cessera de plein droit le 28 février 2005.

Pendant cette période de 5 ans, se sont 10500 salariés en fin de carrière qui pourront bénéficier du plan en contre partie, ce n'est que 3900 embauches qui devront être réalisés.

Pour 2000

Renault a décidé de proposer à 2085 salariés répartis comme suit :

salariés âgés de 57 ans et plus (1908) et très exceptionnellement la proposition sera faite à des personnes âgées de 56 ans connaissant un handicap notoire reconnu du type COTOREP B ou C, invalidité ou incapacité partielle supérieure à 10% (165 personnes).

Sur l'établissement du Siège, il y aura 12 salariés qui pourront partir à 55 ans.

L'ensemble du dispositif de la CASA sera mis en oeuvre après la fin des consultations du CCE du 17 mars et des CE (29 mars pour Guyancourt) et la signature de la convention Etat - Entreprise - UNEDIC.

Pour Guyancourt, les départs, si les conditions ci-dessus sont remplies, ne pourront avoir lieu au plus tôt qu'un mois après la signature avec l'UNEDIC

En faisant un retour en arrière, nous pouvons nous apercevoir que « les organisations syndicales » bien attentionnées, nous ont affirmé chaque mois que les salariés allaient pouvoir partir. Pire encore, ils nous ont expliqué que la signature sur la réduction du temps de « travail. à 35 heures », qui a eu lieu le 16 avril 1999 (bientôt un an), était urgent et important pour que les salariés puissent partir.

La flexibilité est en place mais les départs n'ont toujours pas eu lieu.

On peut affirmer qu'ils ont donné un sérieux coup de main à la direction.

Les salariés concernés représentent :

168 personnes de 57 ans et plus

10 personnes de 56 révolus

les embauches, là nous touchons un point très sensibles du système et ce pour tout Renault.

La direction associée avec un certain nombre d'organisation dit « syndicale » fait un amalgame des embauches.

Nous allons essayer de décortiquer des types d'embauches pour montrer l'insuffisance de celle-ci et donc la productivité toute gagnante pour la direction.

RENAULT MAISON MERE

En 2000, 2044 embauches pour 2085 départs CASA

RTT 5% de réduction. Il devrait y avoir sur un effectif inscrit en CDI 43780 personnes soit 2189 embauches.

Pour 2000 c'est un déficit de 2232 emplois.

POUR GUYANCOURT

En 2000, 380 embauches pour 178 départs CASA.

RTT 5% de réduction. Il devrait y avoir sur un effectif inscrit CDI 6725 personnes, 336 embauches.

Pour 2000 c'est un déficit de 134 emploi.

Qui plus est pour l'ingénierie véhicule, plus de 70% des effectifs, « l'activité développement des projets véhicule » augmente de 30%.

De plus les embauches sont en majorités des ingénieurs et cadres, ce qui aura pour conséquences d'aggraver les conditions de vie au travail pour les autres catégories qui sont quant à elle en forte diminution.

Revenons au dispositif lui-même.

« La direction nous explique que l'internationalisation de l'entreprise crée un besoin fort en effectif jeune et formé occasionne aujourd'hui, pour un certain nombre parmi les collaborateurs les plus âgés, des difficultés fortes d'adaptation.

La nécessité de rajeunir la pyramide des âges permettra ainsi une forte augmentation de la qualification au niveau de la répartition de personnel par catégorie professionnelle.

De nombreux projets, majeurs pour l'entreprise, seront ou continueront à être développés tout au long de l'année 2000 tels que les projets 73, 74, 81, et 84.

En regard de cette activité, les effectifs totaux de l'Ingénierie Véhicule sont en hausse importante dans des emplois nouveaux pour lesquels l'établissement est aujourd'hui en déficit : concepteur IAO, calcul...

Au delà des aspects quantitatifs, les secteurs opérationnels auront à faire face à des difficultés d'adéquation qualitative entre les besoins et les ressources, qui proviennent des changements profonds touchant les activités de développement (réduction des délais, évolution du processus de conception et des organisations, internationalisation, développement de l'électronique...) ainsi, si des besoins importants existent au niveau de certains « emplois stratégiques » tels que le calcul, la conception, l'architecture et la géométrie, des ajustements seront nécessaires dans d'autres métiers tels que le maquettage, la documentation technique, les essais sur moyens, la conception de moyen et les activités bâtiments.

Le traitement des sureffectifs concerne également les Métiers des Dessinateurs et des Agents Techniques Mesures Physiques ».

Tous ces aspects, nous montre que des départs à 57 ans ne sont pas suffisants si l'on veut vraiment modifier la pyramide des âges.

Il faut impérativement faire partir les salariés dès 55 ans.

Les contreparties se sont les embauches 1 pour 1. A cela il faut ajouter que les embauches doivent correspondre aux statuts de ceux qui partent. Sinon un grand nombre de salariés verront les conditions de vie au travail se dégrader.

Nous appelons tous les salariés qui auront 55 ans dans les 5 années, jusqu'au 28 février 2005, à se rassembler pour obliger la direction à satisfaire cette revendication

PYRAMIDE des AGES EFFECTIF TOTAL

